

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 13 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 13 octobre 2026 à 18 heures 02, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 9 octobre 2026 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Étaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND,

Adjoints : Pierre-Paul AUBERTIN, Jean-Luc GUENNEC, Garance GUILLAUME, Jérôme HAYS, Soazig LANCO,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Bathilde CHABOCHE, Martine COLLIN, Patrick LE PELLETIER BOISSEAU, Olivier LOREC, Soïc SALAÛN, Thibault TARDIF, Béatrice TERRIEN, Marie-Aude THOMAS, Emmanuelle TYREL DE POIX, Francis VILLADIER

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : Marianne LE POETVIN à Bathilde CHABOCHE, Charles ROUSSETTE à Pierre-Paul AUBERTIN,

Étaient excusés : Perrine LALEOUSE, Mewen BAUCHY

Étaient non excusés : Noëlle BONNARD, Trestan BOYER

Secrétaire de séance : Jérôme HAYS

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Quorum : **12**

Présents : **17**

Représenté : **2**

Votants : **19**

Délibération n° 082-26

FINANCES BP : Demande de subvention pour la « rénovation du réseau pluviales sous le double rond-point de la Saline » au titre de la PST

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1111-10 ;

Vu la délibération n° 004-26 relative à la demande de subvention DETR 2026 pour la rénovation du réseau d'eaux pluviales de Bordilla ;

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune poursuit un programme de rénovation du réseau d'eaux pluviales entre le barrage de Bordilla et l'exutoire de la Saline.

Ce secteur présente depuis plusieurs années des difficultés hydrauliques liées à la capacité insuffisante du réseau d'évacuation. Lors des épisodes pluvieux importants, ces insuffisances peuvent entraîner des débordements et occasionner des désordres sur la voirie, les propriétés riveraines et les infrastructures communales.

Les travaux envisagés portent sur le renouvellement de 75 ml de réseau sous le double rond-point, avec la création ou la reprise de trois regards. Ils doivent permettre d'améliorer la capacité d'évacuation des eaux pluviales et de sécuriser le fonctionnement des ouvrages existants.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 207 098,25 € HT, comprenant 177 098,25 € HT de travaux, 15 000 € HT d'investigations complémentaires préalables et 15 000 € HT d'études complémentaires et de suivi de chantier.

Cette opération a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026, pour un montant prévisionnel de 100 000 €.

Afin de compléter le financement de cette opération et de limiter la participation financière de la commune à 20 % de son coût prévisionnel, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Morbihan au titre du Programme de solidarité territoriale (PST) 2026.

Le plan de financement prévisionnel actualisé s'établit comme suit :

Financement	Montant prévisionnel	Taux
DETR 2026	100 000,00 €	48,29 %
PST demandée	65 678,60 €	31,71 %
Commune	41 419,65 €	20,00 %
TOTAL	207 098,25 €	100,00 %

Les participations financières de l'État et du Département demeurent prévisionnelles, sous réserve des décisions attributives des financeurs et des conditions d'éligibilité applicables.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce plan de financement actualisé et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le financement départemental correspondant.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération de rénovation du réseau d'eaux pluviales sous le double rond-point de la Saline, pour un montant global de 207 098,25 € HT.
- De solliciter auprès du Département du Morbihan une subvention de 65 678,60 € au titre du Programme de solidarité territoriale (PST) 2026.
- De préciser que le plan de financement prévoit un autofinancement communal de 41 419,65 €, représentant 20 % du montant prévisionnel de l'opération, sous réserve de l'obtention des financements sollicités.
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer les pièces nécessaires à son instruction et à son suivi.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Tibault GROLLEMUND.

